

EXERCICE 2016

CONSEIL D'ADMINISTRATION DE L'UNIVERSITE FRANCOIS-RABELAIS DE TOURS

Séance du 14 novembre 2016

DELIBERATION n°2016-69

Le conseil d'administration s'est réuni le 14 novembre 2016 en séance plénière, sur convocation du président de l'université, adressée le vendredi 4 novembre 2016.

Vu le Code de l'éducation, notamment l'article L712-3,
Vu les statuts de l'Université, notamment l'article 19,

Point de l'ordre du jour :

1. Approbation des comptes rendus des séances du conseil d'administration du 26 septembre et du 17 octobre 2016.

Exposé de la décision :

Sans objet.

Proposition de décision soumise au conseil :

Approbation des deux comptes rendus joints.


Après en avoir délibéré, le conseil d'administration approuve la présente délibération.

Nombre de membres constituant le conseil :	37
Quorum :	19
Nombre de membres participant à la délibération :	32
Abstentions	0
Votes exprimés	32
Pour :	32
Contre	0

Pièces jointes :

- Compte rendu du conseil d'administration du 26 septembre 2016
- Compte rendu du conseil d'administration du 17 octobre 2016

Fait à Tours, le 17 NOV. 2016
Le Président,



Philippe Vandrix

Classée au registre des délibérations du conseil d'administration, consultable au secrétariat de la direction des affaires juridiques

Délibération publiée sur le site internet de l'université le :

18 NOV. 2016

Transmise au recteur le :

18 NOV. 2016

Direction des affaires juridiques

**COMPTE RENDU
DU CONSEIL D'ADMINISTRATION DE L'UNIVERSITE FRANCOIS-RABELAIS
Séance du 26 septembre 2016**

Membres présents

M. Philippe Vendrix, Président de l'Université ;
M. Gilbert Makassy, chef de la Division de l'enseignement supérieur au Rectorat de l'Académie d'Orléans-Tours, représentant Mme le Recteur ;

Mme Catherine Beaumont ; Mme Chantal Barin-Le Guellec ; Mme Catherine de Colbert ; Mme Anne Duittoz ; M. Benjamin Caquet ; M. Jean-Baptiste Coffin ; M. Bastien Collinot ; Mme Jade Delage ; Mme Christelle Dutilleul ; M. Jean Fabbri ; Mme Carole Faisandier ; M. David Fiala ; M. Jean-Patrick Gille ; Mme Mathilde Gralepois ; M. Sébastien Lambert ; M. Benjamin Lavergne ; Mme Yasmine Lebailly ; M. Pascal Meichel ; M. Emmanuel Néron ; Mme Claude Ophèle ; M. Philippe Prévost ; M. Kilian Raschel ; Mme Pascale Reverdiau ; M. Philippe Roingeard ; Mme Emily Rosenfeld ; Mme Juliette Rousseau ; M. Stéphane Servais ; M. Clovis Tauber ; M. Emmanuel Thibault ; Mme Dominique Vaillant ; M. Benoît Wolf.

Ont donné procuration

Mme Catherine Belzung à M. Philippe Roingeard ;
M. Emmanuel Hervé à M. Philippe Roingeard ;
M. Sébastien Lambert à M. benoit Wolf.

Excusée

M. Thibault Coulon ; M. Judicaël Osmond.

Participaient à titre consultatif

Mme Corinne Manson, vice-présidente du conseil d'administration chargée des moyens ; M. Emmanuel Lesigne, vice-président de la commission de la recherche, chargé de la recherche et de la valorisation ; Mme Cécile Goï, vice-présidente de la commission de la formation et de la vie universitaire, chargée de la formation initiale et tout au long de la vie ; M. Marc Desmet, vice-président chargé des relations internationales ; Mme Martine Pelletier, vice-présidente chargée de la culture ; M. Eric-Alain Zoukoua, vice-président chargé des finances ; M. Alain Botton, directeur général des services ; M. Jérôme Barrère, directeur des affaires juridiques ; M. Christophe Chasseguet, directeur du cabinet du président ; M. Bernard Buron, directeur de l'UFR arts et sciences humaines ; M. Alexis Chommeloux, directeur de l'UFR lettres et langues ; Mme Nathalie Albert, directrice de l'UFR droit, économie et sciences sociales ; M. Patrick Laffez, directeur de l'IUT de Blois ; M. Yves Raingeaud, directeur de l'IUT de Tours ; Mme Manuelle Ruilier, directrice des ressources humaines ; M. Philippe Dailloux, directeur des services financiers ; M. Bruno Boissavit, directeur du Service commun de documentation.

*

Le quorum étant acquis, M. le Président ouvre la séance.

Approbation du compte rendu du Conseil d'administration du 26 septembre 2016

Le Conseil approuve à l'unanimité le compte rendu.

1. Orientations stratégiques

1.1. Lettre de cadrage budgétaire 2017

La lettre de cadrage budgétaire, approuvée à l'unanimité par la commission des moyens du 16 septembre dernier, est présentée par M. Eric-Alain Zoukova, vice-président chargé des finances.

La lettre de cadrage est structurée en quatre parties : le contexte budgétaire ; les grands principes budgétaires pour la construction du budget ; les orientations en termes de recherche et de formation ; la politique immobilière et de développement durable.

Le président précise qu'il convient d'être vigilant par rapport à notre masse salariale dont le taux actuel, 82,3 % des recettes encaissables, est proche du taux d'alerte (83%). Les universités qui connaissent actuellement des difficultés financières sont à 83% ou au-delà.

MM. Jean Fabbri et Stéphane Servais interrogent et contestent l'hypothèse forte, présentée comme inéluctable, de la dévolution du patrimoine. Ils insistent sur la nécessité d'avoir des moyens plus importants pour accueillir les étudiants plus nombreux.

La lettre de cadrage budgétaire est approuvée par la délibération n°2016-51 du conseil d'administration (27 voix pour, 3 contre et 2 abstentions).

2. Informations par le président

2.1. Situation des demandeurs d'asile et réfugiés

Le président évoque la situation des réfugiés, en provenance de Calais, accueillis à la résidence universitaire de Grandmont. Certains d'entre eux suivaient des études supérieures dans leur pays d'origine. Le président souhaite que l'université apporte son soutien à ses réfugiés afin de leur faciliter les démarches pour s'inscrire à l'université, notamment au CUEFEE pour apprendre la langue française.

Le conseil d'administration adopte la délibération n°2016-52 donnant mandat au président pour étudier la situation et faire, dans les plus brefs délais, des propositions au conseil d'administration, d'une part afin de faciliter l'accueil des réfugiés et demandeurs d'asile dans les formations de l'université et, d'autre part, pour étudier les possibilités réglementaires de les exonérer des droits d'inscription (unanimité).

2.2. COMUE Léonard de Vinci

Compte tenu des incertitudes engendrées par la recomposition des régions consécutive à la loi NOTRE, de la sortie de l'université de La Rochelle de la COMUE, le périmètre de la COMUE ne semble pas stabilisé. Dans ce contexte, le président informe le conseil qu'il s'est entendu avec le président de l'université d'Orléans pour demander à ce que la délivrance du diplôme de doctorat ne soit pas transféré à la COMUE, considérant que la délivrance du doctorat est l'une des spécificités principales des universités.

Ainsi, une demande de modification des statuts de la COMUE, afin que la délivrance du doctorat unique en soit retirée, a été formulée à la COMUE.

M. Jean Fabbri, ainsi que M. Pascal Meichel, qui siège au CA de la COMUE, s'interrogent sur l'opacité de la COMUE, en particulier des décisions de son conseil des membres.

3. Politique générale

3.1. Ressources humaines

3.1.1. Utilisation des supports emplois d'enseignants et d'enseignants-chercheurs vacants à la rentrée 2017

Le tableau des emplois vacants qui fait l'objet d'un examen a déjà été présenté et approuvé par le conseil des directeurs de composante, le conseil académique et le comité technique, sur la base des propositions faites par les composantes et des équipes de recherche.

Certains supports de postes ne sont pas ouverts au recrutement de maîtres de conférences et de professeurs mais proposés pour le recrutement d'ATER ou de contrats d'enseignement, cela pour deux raisons principales :

- la préparation du contrat d'établissement 2018-2022 est en cours et les projets scientifiques et pédagogiques ne sont pas finalisés ; il est nécessaire d'attendre les retours de l'HCERES sur les équipes de recherche et l'offre de formation avant de recruter ;
- la prudence financière lors de cette année de transition à mettre en perspective avec le critère de soutenabilité de l'offre de formation pour l'accréditation de l'établissement ;

MM. Jean Fabbri et Stéphane Servais s'opposent au projet global qui, selon eux, affaiblit la capacité de l'université à assumer pleinement ses missions de recherche et de formation.

Chacun des emplois vacants est examiné l'un après l'autre à partir du tableau envoyé précédemment.

Il y a lieu de préciser, à propos du poste de MCF 0215 (85^{ème} section) affecté à l'UFR des sciences pharmaceutiques et pourvu par un ATER en 2016-2017, que l'université s'est engagée à l'ouvrir pour le recrutement d'un MCF à la rentrée 2018 si l'évaluation du HCERES conforte l'équipe tourangelle de l'unité de recherche STIM (Poitiers-Tours-CNRS).

Le conseil, par sa délibération n°2016-54, approuve l'utilisation des emplois d'enseignants et d'enseignants-chercheurs vacants à la rentrée 2017 (25 voix pour, 3 oppositions et 4 abstentions).

3.1.2. Utilisation des supports emplois d'enseignants et d'enseignants-chercheurs vacants à la rentrée 2016 - complément

Dans la continuité du conseil d'administration du 4 juillet 2016, il est proposé, d'une part, de pourvoir des supports vacants par l'affectation d'ATER supplémentaires afin de prendre en compte la hausse des effectifs dans certaines UFR et, d'autre part, de procéder à une réintégration après détachement.

Le conseil, par sa délibération n°2016-55, approuve l'utilisation des emplois d'enseignants et d'enseignants-chercheurs vacants à la rentrée 2016 (unanimité et 4 abstentions).

3.1.3. Utilisation des supports d'emplois BIATSS vacants au 1^{er} janvier 2017

Le conseil d'administration doit se prononcer sur l'utilisation des emplois BIATSS vacants au 1^{er} janvier 2017. Ceux vacants à la rentrée 2017 feront l'objet d'une approbation ultérieure dès que le dialogue sur leur utilisation, commencé avec les composantes, équipes de recherche et services, sera achevé et en l'état d'être examiné par les différentes instances.

Le conseil, par sa délibération n°2016-55, approuve l'utilisation des emplois de BIATSS vacants au 1^{er} janvier 2017 (unanimité et 6 abstentions).

3.1.4. Rémunération des doctorants contractuels

Le décret n° 2016-1173 du 29 août 2016 et l'arrêté du 29 août 2016 réforment le contrat doctoral tel qu'il avait été défini en 2009. S'agissant de la rémunération des doctorants contractuels, ces textes laissent une marge d'appréciation aux universités. Le conseil d'administration doit donc se prononcer sur la rémunération des doctorants contractuels.

La proposition formulée est la suivante :

- rémunération de base mensuelle : IM 378 soit 1760,75 € bruts ;
- missions complémentaires d'enseignement : taux de l'heure TD, soit 40,91 € bruts (dans la limite de 64 HTD/an) ;
- missions d'expertise, de diffusion de l'information scientifique et technique et de valorisation des résultats de la recherche : 2 HTD par journée de travail, soit 81,82 € bruts/jour (dans la limite de 32 jours/an).

La diminution du taux horaire des missions complémentaires d'enseignement est relevée avec déception par M. Jean Fabbri.

Le conseil, par sa délibération n°2016-60, approuve cette proposition (unanimité et 3 abstentions).

3.2. Etudes et vie de l'étudiant

3.2.1. Approbation des propositions de la CFVU du 22 septembre 2016

Le conseil d'administration devait approuver trois avis rendus par la CFVU qui s'est tenue le 22 septembre 2016 : des modifications de maquettes et de MCC ; une convention entre l'université de Tours (UFR arts et sciences humaines) et l'école Ferrandi (Paris) ; une convention entre l'université de Tours (UFR de Médecine) et la Polynésie française (études de sages-femmes en Polynésie française).

Par sa délibération n°2016-56, le conseil d'administration approuve les avis de la CFVU (unanimité, sauf convention Ferrandi : 29 voix pour et 3 contre).

3.2.2. Présentation du compte rendu de la CFVU du 22 septembre 2016

Mme Cécile Goï, vice-présidente, expose les autres points évoqués lors de la CFVU du 22 septembre 2016 : une information sur le calendrier de la campagne d'accréditation, l'élection de représentants de la CFVU aux différentes commissions de l'université et la clarification de la délivrance des diplômes intermédiaires (DEUG et maîtrise).

3.3. Affaires financières

3.3.1. Approbation des propositions de la commission des moyens du 16 septembre 2016

Le conseil d'administration devait approuver sept propositions émises par la commission des moyens qui s'est tenue le 16 septembre 2016 :

- modalités d'organisation budgétaire dans le cadre de la mise en œuvre de la GBCP ;
- harmonisation de la fiche financière des DU et augmentation du prélèvement de l'établissement ;
- autorisation donnée au président de l'université pour la signature du contrat de prêt CDC ;
- autorisation pour signer le contrat carte affaires au profit du président de l'université ;
- autorisation de signer des contrats carte achats ;
- acceptation du boni consécutif à la liquidation de l'ADEHU ;
- délégation du conseil d'administration au président de l'université pour fixer certains tarifs (vente de prestations, d'objets ou de matériels ainsi que la location de biens meubles ou immeubles).

Le conseil, par sa délibération n°2016-57, a approuvé ces sept propositions (unanimité).

3.4. Affaires générales, juridiques et statutaires

3.4.1. Désignation de représentants à la COMUE Léonard de Vinci

Conformément aux statuts de la COMUE Léonard de Vinci (approuvés par le décret n°2015-857 du 13 juillet 2015), l'université de Tours doit désigner deux représentants de l'établissement au sein des instances de la COMUE, l'un au conseil d'administration de la COMUE (art. 8.1 des statuts), l'autre au conseil académique de la COMUE (art. 10.1 des statuts). Dans les deux cas, il revient au conseil d'administration, sur proposition du président de l'université, de les désigner (art. 8.2.1 et art. 10.2 des statuts). Il est précisé que le représentant de l'établissement au conseil académique n'avait pas encore été désigné alors que le représentant de l'établissement au conseil d'administration, antérieurement désigné, vient de démissionner (démission de Arnaud Giacometti en date du 16 septembre 2016).

Sur proposition du président, le conseil d'administration désigne par sa délibération n°2016-58 Mme Nathalie Albert (professeure de droit public) pour le conseil d'administration de la COMUE et Mme Laurence Taconnat (professeure de psychologie) pour le conseil académique de la COMUE (unanimité et 1 abstention).

3.4.2. Désignation des représentants à la commission des relations internationales (CORI)

Conformément à la délibération n°2016-48 du conseil d'administration du 4 juillet 2016 portant création et composition de la commission des relations internationales (CORI), le conseil d'administration doit désigner

deux membres en son sein pour siéger à la CORI, un représentant des enseignants-chercheurs et un représentant des BIATSS.

M. Philippe Prévost pour les enseignants-chercheurs et M. Emmanuel Thibault pour les BIATSS sont proposés.

Le conseil d'administration, par sa délibération n°2016-59, désigne M. Philippe Prévost et M. Emmanuel Thibault pour siéger à la CORI (unanimité).

3.4.3. Attribution d'une concession de logement pour nécessité absolue de service

En raison du départ à la retraite de l'agent logé à l'IUT de Blois, il y a lieu, en vertu de l'article R 2124-76 du code général de la propriété des personnes publiques, d'attribuer une concession de logement par nécessité absolue de service.

Le conseil, par sa délibération n°2016-61, attribue une concession de logement par nécessité absolue de service à l'IUT de Blois (site Jean Jaurès) à M. Romain Duperray (unanimité).

3.4.4. Suggestion d'améliorations de l'administration du conseil

Afin de fiabiliser juridiquement le conseil d'administration et d'améliorer l'information de ses membres, il est proposé :

- d'adresser l'ordre du jour et les pièces jointes (documents préparatoires réservés aux seuls membres du conseil), soit par mail, soit via une page internet sécurisée ;
- d'adopter une numérotation identique pour les points de l'ordre du jour et les pièces jointes ;
- d'adresser aux conseillers les projets de délibérations que le conseil doit adopter avec des éléments d'explication et les pièces jointes afférentes.

Par ailleurs, un travail sera mené afin de tirer toutes les conséquences de la loi Fioraso et de clarifier ce qui relève de la compétence de chaque conseil (conseil d'administration, conseil académique et ses commissions).

4. Questions diverses

4.1. Une question est posée par M. Jean-Baptiste Coffin, élu étudiant, à propos de l'état d'avancement de l'appel à projet ministériel « bibliothèques ouvertes ». Le directeur du service commun de documentation et la vice-présidente de la CFVU précisent conjointement que le dossier d'appel à projet est en cours d'élaboration. Ce projet s'inscrit d'ailleurs dans un projet plus large de réflexion sur les espaces d'étude alternatifs, au sein même des BU, dans les autres espaces universitaires et, en partenariat avec le CROUS, dans les restaurants universitaires. Les étudiants, notamment élus, seront bien entendu associés à la réflexion.

4.2. M. Jean Fabbri a constaté dans certains documents la présence d'un logo remanié de l'université et se demande s'il y a une refonte du logo engagée. Le président précise que le logo n'a pas changé même s'il a pu être présenté dans un rectangle de couleur. Ce qui est certain est que le modèle existant d'un type de courrier comportant des « confettis » disparaît des courriers officiels. Par ailleurs, une réflexion, déjà évoquée en conseil, est lancée pour la refonte du site internet et donc de l'image logotype de l'université.

L'ordre du jour étant épuisé, la séance est levée.

N.B.: les délibérations du conseil sont consultables sur le site internet de l'université (rubrique : L'université/Délibérations et décisions)

A Tours, le 7 octobre 2016

Le Président,
Philippe Vendrix

Direction des affaires juridiques

**COMPTE RENDU
DU CONSEIL D'ADMINISTRATION DE L'UNIVERSITE FRANCOIS-RABELAIS
Séance du 17 octobre 2016**

Membres présents

M. Philippe Vendrix, Président de l'Université ;
M. Gilbert Makassy, chef de la Division de l'enseignement supérieur au Rectorat de l'Académie d'Orléans-Tours, représentant Mme le Recteur ;

Mme Catherine Belzung ; Mme Anne Duittoz ; M. Emmanuel Néron ; Mme Claude Ophèle ; M. Philippe Prevost ; Mme Pascale Reverdiau ; M. Philippe Roingeard ; M. Stéphane Servais ;
M. Jean Fabbri ; M. Benjamin Lavergne ; M. Kilian Raschel ; M. Clovis Tauber ;
M. Pascal Meichel ; Mme Juliette Rousseau ; M. Emmanuel Thibault ; Mme Dominique Vaillant ; M. Benoit Wolf ;
M. Benjamin Caquet ; M. Bastien Collinot ; M. Jordan Challier ; M. Jean-Baptiste Coffin ;
Mme Anne Besnier ;

Ont donné procuration

Mme Christelle Dutilleul à M. Benjamin Lavergne ; M. David Fiala à M. Clovis Tauber ; Mme Emily Rosenfeld à M. Emmanuel Thibault ; Mme Carole Faisandier et M. Emmanuel Hervé à M. Philippe Roingeard.

Excusée

Mme Mathilde Gralepois ; Mme Catherine Beaumont ; M. Judicaël Osmond.

Participaient à titre consultatif

Mme Corinne Manson, vice-présidente du conseil d'administration chargée des moyens ; M. Emmanuel Lesigne, vice-président de la commission de la recherche, chargé de la recherche et de la valorisation ; Mme Cécile Goï, vice-présidente de la commission de la formation et de la vie universitaire, chargée de la formation initiale et tout au long de la vie ; M. Eric-Alain Zoukhoua, vice-président chargé des finances ; M. Alain Botton, directeur général des services ; M. Jérôme Barrère, directeur des affaires juridiques ; M. Christophe Chasseguet, directeur du cabinet du président ; Mme Nathalie Albert, directrice de l'UFR droit, économie et sciences sociales ; M. Bernard Buron, directeur de l'UFR arts et sciences humaines ; M. Patrice Diot, directeur de l'UFR Médecine ; M. Patrick Laffez, directeur de l'IUT de Blois ; M. Yves Raigneaud, directeur de l'IUT de Tours ; Mme Manuelle Ruillier, directrice des ressources humaines ; M. Philippe Dailloux, directeur des services financiers.

*

Le quorum étant acquis, M. le Président ouvre la séance.

1. Approbation du relevé de décision du Conseil d'administration du 26 septembre 2016

Le Président propose un relevé de décisions nettement plus synthétique aux membres du conseil.

M. Jean Fabbri regrette que le document présenté ait changé de nom et de contenu, les débats contradictoires n'apparaissant plus.

Le Président explique que ce choix est motivé par la nécessité de rendre son contenu plus accessible dans un souci de simplification et de lisibilité. Il est convenu de revenir à la forme d'un compte rendu synthétique. Chacun des membres du conseil qui le souhaite est invité à transmettre ses demandes de commentaires ou de modifications. Le compte rendu sera approuvé à la prochaine séance.

2. Orientations stratégiques

2.1. Constitution de groupes de travail au sein du conseil d'administration

L'équipe présidentielle s'était engagée à proposer la constitution de groupes de travail au sein du conseil d'administration sur des sujets stratégiques afin de favoriser les débats et les échanges ainsi que la participation des personnalités extérieures.

Trois thèmes sont initialement identifiés : la COMUE, la dévolution immobilière et la communication vers le monde socio-économique.

Groupe de travail sur la COMUE

Animation : Philippe Roingeard

Membres : Jean Fabbri, Pascal Meichel, Kilian Raschel, Clovis Tauber et Dominique Vaillant

Rapport au conseil d'administration du 12 décembre 2016

Groupe de travail sur la dévolution immobilière

Animation : Emmanuel Hervé

Membres : Emmanuel Néron, Claude Ophèle, Stéphane Servais, Emmanuel Thibault et Benoit Wolf

Rapport au conseil d'administration du 12 décembre 2016

Groupe de travail sur la communication vers le monde socio-économique

Animation : Catherine de Colbert

Anne Duittoz, Pascale Reverdiau, Emily Rosenfeld et Juliette Rousseau

Rapport au conseil d'administration du 27 février 2017

2.2. Statuts de la Fondation Polytech

Le projet de création de cette fondation partenariale s'inscrit dans la volonté des écoles du réseau Polytech de faire davantage converger leurs collaborations et d'intensifier leur développement.

M. Emmanuel Néron, directeur de Polytech Tours, présente le projet de fondation à l'aide d'un diaporama.

Il est rappelé que le réseau est actuellement administré par un service interuniversitaire hébergé par l'université de Lille 1 qui a montré ses limites et qui dépend uniquement de l'université de Lille 1. Il semble nécessaire de créer une nouvelle structure opérationnelle, autonome, dans laquelle toutes les universités, membres de la fondation, auraient le même niveau de décision.

La création de la Fondation Polytech est approuvée par la délibération n°2016-62 (unanimité et trois abstentions).

2.3. Adhésion à la convention constitutive modificative n°2 du GIP Cancéropôle Grand-Ouest

Le groupement d'intérêt public (GIP) Cancéropôle Grand-ouest, créé en 2003 dans le cadre du plan national de lutte contre le cancer, doit modifier sa convention constitutive pour deux raisons principales : la reconfiguration des régions qui impacte son périmètre et les modifications législatives et réglementaires des groupements d'intérêt public. De plus, le GIP actuel arrive à échéance en juin 2017.

Il est précisé que le Cancéropôle a fait ses preuves sur l'animation scientifique en termes de structuration de la recherche sur le cancer.

L'adhésion au GIP Cancéropôle Grand-Ouest, dans le cadre de la convention constitutive modificative n°2, est approuvée par la délibération n°2016-63 (unanimité).

3. Informations par le Président

3.1. Processus d'évaluation HCERES

L'université a déposé sur le site « Pelican » l'intégralité des dossiers d'évaluation dans le cadre de la préparation du prochain contrat d'établissement (dossiers d'évaluation de l'établissement, de l'offre de formation et des unités de recherche).

Des comités de visites d'experts du HCERES vont être mis en place pour l'évaluation de l'établissement et des unités de recherche. L'offre de formation ne fera pas l'objet d'un comité de visite car elle est traditionnellement évaluée sur dossier.

S'agissant de l'évaluation de l'établissement (pilotage), le comité de visite se rendra à Tours du 16 au 18 mai 2017.

3.2. Emprunt auprès de la Caisse des dépôts et consignations (CDC)

Le Président rappelle que l'ancienne équipe présidentielle avait engagé une négociation avec la CDC pour contracter deux emprunts de 5 M€ pour des travaux immobiliers. La première phase avait été actée pour un emprunt de 5 M€ à taux zéro destiné à de la rénovation thermique. La signature a eu lieu le vendredi 15 octobre dernier. Il s'agit du premier emprunt de ce type accordé par la CDC à une université.

Le remboursement de cet emprunt se fera par prélèvement sur le fond de roulement et non en grevant des emplois vacants comme cela avait été prévu initialement. Le Président précise qu'il n'y aura pas, en l'état actuel, de nouvel emprunt car si l'établissement peut supporter le remboursement du premier, le fonctionnement de l'établissement serait fortement impacté par le remboursement d'un second.

3.3. La dévolution immobilière

Les universités qui ont manifesté leur intérêt pour la dévolution immobilière ont été reçues par le cabinet du Secrétaire d'Etat de l'enseignement supérieur et de la recherche. La seconde vague de dévolution se fera sous plusieurs formes : dévolution totale pour certaines universités, dévolution partielle pour d'autres. L'université de Tours devrait se situer dans le cadre de la dévolution partielle qui consisterait à transférer à l'université la propriété des bâtiments ne nécessitant pas de gros investissements ou sur lesquels des opérations immobilières pourraient être effectuées.

M. Jean Fabbri constate avec plaisir que la nouvelle direction de l'université se rapproche des analyses des élus Ensemble à Tours sur les questions immobilières et d'emprunt.

4. Affaires financières

4.1. Approbation du budget rectificatif n°3

M. Eric-Alain Zoukhou, Vice-Président chargé des finances, présente les grandes lignes du budget rectificatif qui a fait l'objet d'une approbation à l'unanimité par la commission des moyens.

Il s'agit d'un budget d'ajustement au regard de la subvention pour charges de service public, dont nous avons reçue la notification le 1^{er} septembre dernier, et des mouvements d'ordre (dotations aux amortissements et aux provisions). L'objectif est de se rapprocher au plus près de la sincérité budgétaire.

La préparation de ce budget rectificatif a été très compliquée car ce budget est présenté en mode GBCP alors que nous ne disposons pas encore de l'outil GBCP. M. Eric-Alain Zoukhou tient à remercier à ce sujet la direction des affaires financières ainsi que toutes les antennes financières pour leur investissement à ce moment délicat de la préparation et du passage à la GBCP.

M. Philippe Dailloux, Directeur des affaires financières, présente les éléments techniques du budget rectificatif à l'aide d'un diaporama.

M. Jean Fabbri souligne la complexité des documents budgétaires présentés en particulier pour les nouveaux élus ; il remarque une fois de plus la non visibilité des nouvelles recettes liées aux droits d'inscription perçus sur un nombre plus important d'étudiants (en particulier dans certaines composantes). Tenant compte de la phase de transition, les élus Ensemble à Tours s'exprimeront sur le Budget Initial 2017.

Le budget rectificatif n°3 est approuvé par la délibération n°2016-64 (unanimité).

4.2. Approbation des propositions de la commission des moyens du 7 octobre 2016

En plus de l'examen de budget rectificatif n°3, la commission des moyens s'est prononcée sur des tarifs de DIU de l'UFR de médecine. Il s'agissait plus précisément d'instaurer des tarifs de formation initiale pour deux DIU ouverts en formation continue (chirurgie ambulatoire ; médecine annuelle - ostéopathie) et de modifier l'un des tarifs de formation continue.

Ces tarifs sont approuvés par la délibération n°2016-65 à (unanimité).

5. Affaires générales, juridiques et statutaires

5.1. Désignation de représentants au conseil de gestion de la Fondation Rabelais

Le mandat des membres du conseil de gestion de la Fondation Rabelais arrive à échéance. Conformément à l'article 5 des statuts de la Fondation, les membres du conseil de gestion sont désignés par le conseil d'administration de l'université. 14 sièges sont à pourvoir dans trois collèges différents :

- 4 sièges dans le collège des représentants de l'université (1 siège supplémentaire est attribué au président de l'université, membre de droit) ;
- 5 sièges dans le collège des fondateurs ;
- 5 sièges dans le collège des personnalités qualifiées.

Il est proposé de désigner les représentants suivants :

Collège des représentants de l'université

- Philippe Vendrix, membre de droit ;
- Daniel Alquier ;
- Philippe Colombat ;
- Véronique Maupoil ;
- Martin Oudin.

Collèges des fondateurs

Christophe Ayela, directeur STMicroelectronics Tours ;
Stéphane Grandin, directeur régional Banque populaire Val de France ;
Sabine Guillien, déléguée régionale ENGIE Centre-Val de Loire ;
Elise Paquet, membre du directoire Caisse d'Epargne Loire-Centre ;
Olivier Saint-Cricq, président du directoire groupe NR.

Collège des personnalités qualifiées :

- Yolande de la Cruz
- Jacques Saint-Cricq
- Michel Trochu
- Emmanuel Hervé
- Bruno Gonzague

M. Jean Fabbri rappelle l'opposition des élus Ensemble à Tours au dispositif des fondations (voir aussi 2.2) qui accompagne le désengagement de l'Etat.

La désignation des représentants au conseil de gestion de la Fondation Rabelais est approuvée par la délibération n°2016-66 (unanimité et trois abstentions).

5.2. Désignation de représentants des grands secteurs disciplinaires au conseil documentaire

Le mandat des membres du conseil de la documentation arrive à échéance. En vertu de l'article D 714-35 du code de l'éducation et de la délibération n°2012-45 du conseil d'administration relative à la composition du conseil de la documentation, il y a lieu de désigner 7 enseignants-chercheurs, enseignants ou chercheurs représentant les grands secteurs disciplinaires, définis par la délibération n°2012-45 comme suit : UFR arts et

sciences humaines ; UFR lettres et langues et centre d'études supérieures de la renaissance ; UFR de droit, économie et sciences sociales ; UFR sciences et techniques ; UFR médecine et sciences pharmaceutiques ; Ecole polytechnique de l'université ; IUT de Blois et de Tours.

Sont proposés par les composantes pour siéger au conseil de la documentation afin de représenter les grands secteurs disciplinaires :

- UFR arts et sciences humaines : Emmanuelle Champion-Hindy
- Ecole polytechnique de l'université : Abdel-Ilah Hamdouch
- UFR droit, économie et sciences sociales : en attente
- UFR lettres et langues/CESR : Frédérique Fouassier
- UFR médecine/sciences pharmaceutiques : Sylvie Mavel
- UFR sciences et techniques : Laure Timperman
- IUT Blois et Tours : Laurence Behocaray

La désignation des représentants au conseil documentaire est approuvée par la délibération n°2016-67 (unanimité).

5.3. Adhésion au GIP APPROLYS CENTR'ACHATS

La région Centre Val de Loire et les six départements ont décidé de rapprocher leurs deux centrales d'achats (CENTR'ACHATS et APPROLYS) en les fusionnant dans une structure unique : le GIP APPROLYS CENTR'ACHATS. L'université était jusqu'alors membre de CENTR'ACHATS pour son marché de fourniture d'électricité.

Il est proposé au conseil d'administration de voter :

- l'adhésion au GIP APPROLYS CENTR'ACHATS ;
- la désignation, conformément à l'article 13-1 de la convention constitutive modifiée, de Mme Corinne Manson, vice-présidente du conseil d'administration en charge des moyens, représentante titulaire de l'université et de Mme Claudine Broquet, responsable du service achats et marchés, représentante suppléante à l'assemblée générale du GIP.

L'adhésion au GIP APPROLYS CENTR'ACHATS est approuvée par la délibération n°2016-68 (unanimité et une abstention).

6. Questions diverses

6.1. Lors du précédent conseil, les élus étudiants souhaitent connaître l'état d'avancement de l'appel à projet « bibliothèques ouvertes ». M. Jean-Baptiste Coffin, élu étudiant, s'étonne du fait que les élus étudiants n'aient jamais été consultés ou conviés à la préparation de cet appel à projet.

Mme Cécile Goi, Vice-Présidente de la CFVU, rappelle que la démarche s'est effectuée en deux temps : une réponse rapide à l'appel à projet, d'une part, et une réflexion plus générale sur les espaces d'étude et de travail personnel, d'autre part. Les étudiants, et notamment les élus, seront associés dès le début à cette réflexion.

6.2. M. Jean-Baptiste Coffin informe le conseil que les élections pour le renouvellement des élus étudiants au conseil d'administration du CROUS auront lieu le 22 novembre prochain. Il souhaiterait que des mesures soient prises pour inciter les étudiants à aller voter.

Un message sera adressé aux étudiants pour leur rappeler la date du scrutin.

L'ordre du jour étant épuisé, la séance est levée.

N.B. : les délibérations du conseil sont consultables sur le site internet de l'université (rubrique : L'université/Délibérations et décisions)

A Tours, le 4 novembre 2016

Le Président,
Philippe Vendrix